





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-394**

Séance publique du

28 septembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : 01/10/2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU ARRÊTÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "CREMATORIUM ET
PARC MÉMORIAL DE PROVENCE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2014**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Reine MERGER
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
"CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE - RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2014 - Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération n°2001.0150 du 15 février 2001, le Conseil Municipal avait approuvé le choix du délégataire, en l'occurrence la Société des Crématoriums de France, pour la construction et la gestion du complexe funéraire de la ville d'Aix-en-Provence, baptisé "Crématorium et Parc Mémorial de Provence".

Après signature du contrat, le 1^{er} mars 2001, la Société des Crématoriums de France a procédé à la construction et à la mise en place des installations nécessaires au fonctionnement et a obtenu les autorisations et habilitations préfectorales requises.

L'établissement, inauguré le 20 novembre 2003, a été mis en service le 24 novembre suivant.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans l'article 24-1 du contrat de Délégation de Service Public, et conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi n°95-127 du 08 février 1995, la Société des Crématoriums de France nous a adressé son rapport annuel qui vous est aujourd'hui présenté.

Aussi je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

PRENDRE ACTE de la réception du présent rapport.

DL.2015-394 - INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
"CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE - RAPPORT ANNUEL DU
DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2014 - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

BORDEREAU D'ENVOI
 (AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

92-15

Commune d' Aix en Provence
 à
 M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2015

01 OCT. 2015

COURRIER ARRIVE

01.01 DL.2015-355	ELECTION DES CONSEILLERS METROPOLITAINS
02.06 DL.2015-388	INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
02.07 DL.2015-389	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT D'ACTIVITES SACOGIVA POUR L'EXERCICE 2014.
02.08 DL.2015-390	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT D'ACTIVITES SEMEPA POUR L'EXERCICE 2014
02.09 DL.2015-391	INFORMATION DU CONSEIL - RAPPORT D'ACTIVITES SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES POUR L'EXERCICE 2014.
02.11 DL.2015-393	INFORMATION DU CONSEIL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CRECHES, CENTRES DE LOISIRS ET AUTRES STRUCTURES PETITE ENFANCE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE - ANNEE 2014
02.12 DL.2015-394	INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "CREMATORIUM ET PARC MÉMORIAL DE PROVENCE - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXERCICE 2014
02.13 DL.2015-395	INFORMATION DU CONSEIL - CONVENTION DE CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT DU 29 DECEMBRE 1986. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2014.
02.14 DL.2015-396	INFORMATION DU CONSEIL - PARKING ROTONDE. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 24 OCTOBRE 2003. RAPPORT DU DELEGATAIRE EXERCICE 2014.
04.08 DL.2015-409	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DITE DU PARC DE LA DURANNE- AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION- APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES- DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DÉCISION DU CONSEIL.

05.01
DL.2015-416

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION
DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS, VERDUN,
DES RUES ADJACENTES DU PALAIS MONCLAR ET DE LA RUE
THIERS - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU JURY

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

01 OCT. 2015

COURRIER ARRIVE

2014



La Société des Crématoriums
de France

Mairie d'Aix-en-Provence
Délégation de service public – Espace funéraire

Crématorium et Parc Mémorial de Provence
Rapport du délégataire 2014





SOMMAIRE

I-	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	1
I-1	DONNÉES TECHNIQUES	1
I-1-1	CRÉMATORIUM.....	1
I-1-2	PARC MEMORIAL.....	4
I-1-3	CHAMBRE FUNERAIRE	4
I-2	MOYENS EN PERSONNEL	5
I-2-1	<i>Nombre, date d'entrée.....</i>	5
I-2-2	<i>Fonctions.....</i>	6
I-2-3	<i>Qualifications.....</i>	6
I-3	RELATIONS AVEC LES USAGERS	7
I-3-1	<i>Références des règlements intérieurs.....</i>	7
I-3-2	<i>Rappel des horaires d'ouverture.....</i>	7
I-3-3	<i>Participation, concertation avec les usagers.....</i>	8
I-3-4	<i>Réclamations, litiges et contentieux.....</i>	10
II-	ETUDES STATISTIQUES.....	12
II-1	EVOLUTION DE LA CREMATION EN FRANCE	12
II-2	LA CREMATION DANS LA REGION DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	12
II-3	LE CRÉMATORIUM ET PARC MEMORIAL DE PROVENCE	13
II-3-1	<i>Volume des prestations fournies.....</i>	13
II-3-2	<i>Le crématorium face à la concurrence.....</i>	18
III-	LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	19
III-1	PRINCIPE D'EGALITE (TARIFICATION).....	19
III-1-1	<i>Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués.....</i>	19
III-1-2	<i>Les clauses de révisions.....</i>	21
III-1-3	<i>Evolution (avec rappel années N-1 et N-2).....</i>	22
III-1-4	<i>Gratuité pour les indigents.....</i>	23
III-2	PRINCIPE DE CONTINUITÉ	24
III-2-1	<i>Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises.....</i>	24
III-2-2	<i>Adaptation.....</i>	24
III-3	PRINCIPE DE L'EQUILIBRE CONTRACTUEL.....	25
III-3-1	<i>Redevance à verser au délégant.....</i>	25
III-3-2	<i>Examen des avenants au contrat.....</i>	25
III-4	PRINCIPE DE NEUTRALITE	25
III-4-1	<i>Dispositions prises.....</i>	25
III-4-2	<i>Faits à signaler.....</i>	25
III-5	PRINCIPE DE SAUVEGARDE DE LA LIBERTE DU DELEGANT EN FIN DE CONTRAT.....	26
III-5-1	<i>Biens de retour / biens de reprise.....</i>	26
III-5-2	<i>Liste des engagements.....</i>	30
IV-	LES COMPTES.....	31
IV-1	<i>Compte de résultat de l'établissement.....</i>	31
IV-2	<i>Affectation des charges directes et indirectes</i>	31

I- Analyse de la qualité du service

I-1 Données techniques



Le centre funéraire de la Ville d'Aix-en-Provence regroupe 3 fonctions distinctes :

- le crématorium
- la chambre funéraire
- le Parc Mémorial

Le crématorium et la chambre funéraire sont réunis dans 2 corps de bâtiments ayant le même espace d'accueil, et un parc de stationnement.

Le centre funéraire d'Aix-en-Provence est pourvu de deux parkings de 18 et 20 places pour le public dont 2 places pour personnes à mobilité réduite situées près de l'entrée du bâtiment et, 3 places dans la cour de service pour le personnel. Il est aussi équipé d'un logement de fonction.

Le bâtiment a une surface totale de 949.20 m², comprenant la partie crématorium, la partie chambre funéraire et le logement de fonction. Les descriptions qui suivent reprennent les éléments du permis de construire.

I-1-1 Crématorium

Description des locaux et des équipements

Le crématorium, d'une surface totale de 704.65 m², comprend :

PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un atrium
- un salon d'attente
- un salon d'accueil des familles
- la salle de recueillement n°1, pouvant accueillir 120 personnes
- la salle de recueillement n°2, pouvant accueillir 34 personnes
- un condouloir
- un salon des familles, avec espace boissons, s'ouvrant sur le jardin sud et le bois



- une salle de remise de l'urne et de visualisation de l'introduction du cercueil
- des sanitaires publics

PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- un bureau administratif
- un bureau de direction
- un hall de réception des corps
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec deux appareils de crémation, un pulvérisateur de cendres et une armoire de transfert des cendres
- un local de conservation des urnes
- des locaux annexes techniques
- une salle de détente pour le personnel
- des sanitaires
- un local vestiaire

Date de mise en service

Le crématorium a été mis en service le 24 novembre 2003.

Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée d'utilisation annoncée de la structure des appareils de crémation est illimitée, la moyenne de durée d'utilisation normale de la fumisterie est de 6 000 crémations, et la moyenne de durée d'utilisation de la sole est de 1 300 crémations à 1 800 crémations. La moyenne de durée d'utilisation du pulvérisateur de cendres est de 20 ans.

Ces données seront revues au fur et à mesure en fonction de l'état réel.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium est titulaire de l'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, qui est valable jusqu'au 14 février 2018.

Suivi de la conformité

- le second contrôle des rejets atmosphériques a été réalisé en mars 2014 s'est avéré conforme en tenant compte du pourcentage d'incertitude.
- La vérification périodique annuelle des installations électriques a été effectuée le 10 janvier 2014.

- La vérification périodique des extincteurs et des moyens de secours a été effectuée le 17 avril 2014.
- La vérification périodique des moyens de secours a été effectuée le 17 mars 2014
- La vérification périodique annuelle des installations gaz a été réalisée le 18 avril 2014
- La vérification périodique annuelle des portes et portails a été effectuée le 24 janvier 2014 et 18 juin 2014.
- La vérification des installations de climatisation a été effectuée le 27 août 2014

Etat d'entretien

Suite à la première réunion d'expertise judiciaire qui s'est tenue le 14 avril 2014, la matérialité des désordres constatés sur la verrière et pour les remontées d'eau par capillarité se confirme. Des mesures doivent être maintenant effectuées afin de vérifier l'étanchéité de la verrière d'une part, l'état du drain et des réseaux enterrés d'autre part pour en déterminer la cause précise.

Entretemps, un violent orage survenu le dimanche 15 juin 2014 a produit un effondrement partiel du plafond sur la droite de la verrière. Heureusement, personne n'était présent dans le bâtiment.

Un accord express a été demandé auprès de l'expert pour effectuer les réparations afin de recevoir les familles dès le lundi dans les meilleures conditions possibles.

Toutes ces mesures ont été effectuées lors d'une nouvelle réunion technique qui s'est tenue le 9 août.

Les travaux d'entretien mis en œuvre dans l'année dans l'établissement sont :

- Lustrage des sols en travertin dans le hall d'entrée, WC, les salles de cérémonie en janvier 2014.
- Réfection complète de la peinture du sol de la salle technique et des murs du hall d'entrée en janvier 2014
- Permutation du moto ventilateur sur le toit en mars 2014 (mise en situation de panne) pour remplacement définitif plus tard
- Réparation de la porte sectionnelle en partie technique en mai 2014.
- Remplacement du boîtier vanne gaz en juin 2014.
- Mise en place d'un moteur à tirage plafond sur la porte du garage en août 2014
- Vidange, pompage et curage du puits perdu en septembre 2014

I-1-2 Parc Mémorial

Description des aménagements actuels, en cours

Le Parc Mémorial a une surface totale de 14 840 m², dont 5 550 m² sont réservés aujourd'hui à la mémorialisation et 9 290 m² sont boisés.

Le parc dispose à présent de 101 caveaux à urnes (sur deux restanques) et neuf rangées d'oliviers.

Date de mise en service

Le Parc Mémorial a été mis en service le 11 juin 2004.

Etat d'entretien

Rien à signaler.



I-1-3 Chambre funéraire

Description des locaux et des équipements

La chambre funéraire, d'une surface totale de 128.05 m² (non comprises les pièces communes avec le crématorium), est composée de :

- 3 salons funéraires, munis chacun de sanitaires individuels (63.75 m² en tout)
- 1 salon de présentation des corps, muni de sanitaires individuels
- une salle de préparation des corps
- des sanitaires dédiés au thanatopracteur
- 12 cases réfrigérées

Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au crématorium et à la chambre funéraire :

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente et une banque d'accueil
- un hall de réception des corps
- un local vestiaire
- un sanitaire pour le personnel
- une salle de détente pour le personnel

Date de mise en service

La chambre funéraire a été mise en service en même temps que le crématorium le 24 novembre 2003.

Moyenne de durée d'utilisation, équipements complémentaires ou à renouveler

La moyenne de durée d'utilisation des armoires réfrigérées annoncée par le constructeur est de 15 ans.

Habilitation

L'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium a été renouvelée en 2012. Délivrée par arrêté du Préfet du département des Bouches-du-Rhône sous le numéro 12/13/268, elle est valable jusqu'au 25 octobre 2016 pour la chambre funéraire.

Suivi de la conformité

Sans objet.

Etat d'entretien

Sans objet.

I-2 Moyens en personnel

I-2-1 Nombre, date d'entrée

L'effectif est désormais constitué de 6 personnes :

Nom	Date entrée	Date de sortie
M. Eric MARCHAND	12/01/2009 dans cet établissement	21/12/2014
M. Jacques DURAND	03/04/2006 dans la société	
M. Antoine PEREZ-LOPEZ	07/04/2011	
Mme Emmanuelle IKONGA	21/06/2010	13/01/2015
Mme Aude ROQUETTE	01/05/2012 dans cet établissement	mutée à Auxerre le 1 ^{er} mai 2014
M. Yannick MARCEAU	03/11/2008 dans la société	
M. Patrick PIERSON	18/03/2013	
	06/01/2014	
	01/11/2014 dans cet établissement	
	02/03/2009 dans la société	

Les personnes embauchées ont représenté un total de 5.94 ETP (équivalent temps plein) en 2014, comprenant le personnel ci-dessus en contrat à durée indéterminée, ainsi que les embauches en contrat à durée déterminée (Mme Aurélie BONNET au 31/12/2014) ou en intérimaire.

I-2-2 Fonctions

M. Patrick PIERSON	Directeur de l'établissement
M. Yannick MARCEAU	Adjoint
M. Jacques DURAND	Assistant funéraire
Mme Aude ROQUETTE	Assistante funéraire
M. Antoine PEREZ-LOPEZ	Agent de crématorium – paysagiste

I-2-3 Qualifications

Patrick PIERSON

1978	Brevet élémentaire de photographie et imprimerie de l'Armée de l'Air
1988	Brevet supérieur de photographie et imprimerie de l'Armée de l'Air, Niveau III
2001	Diplôme de qualification supérieure imprimerie et photographie, Armée de l'air
2007	Validation des acquis d'expériences (BTS arts graphiques)
2009	Attestation de formation Conseiller et Assistant funéraire, niveau 4 avec LM Formations
2010	Attestation de formation Directeur d'établissement, niveau 6 avec Abeille Eternité

Yannick MARCEAU

2001	BEP productique mécanique
2007	Formation de chauffeur porteur – OGF
2010	Formation Maître de cérémonie niveau 4 – OGF

Jacques DURAND

1973	B.E.P. Agent administratif
2011	Formation Conseiller et Assistant funéraire, niveau 4 avec Abeille Eternité

Antoine PEREZ-LOPEZ

1983	Baccalauréat B
1985	Niveau D.E.U.G. Sciences économiques et sociales
2010	B.P.A. Travaux Aménagements Paysagers

Aude ROQUETTE

2006	Baccalauréat scientifique
2013	Formation Conseiller, Assistant Funéraire et Dirigeant d'entreprise

I-2-4 Formation professionnelle obligatoire

Madame Aude ROQUETTE et M. Patrick PIERSON ont le niveau requis de Directeur d'Agence.

Messieurs Jacques DURAND et Yannick MARCEAU ont le niveau requis d'assistant et conseiller funéraire qui leur permet d'assurer l'accueil des familles, d'organiser et de conduire des moments de recueillement.

L'ensemble du personnel a suivi une formation à l'utilisation du défibrillateur mis en place dans l'établissement en mai 2014.

I-3 Relations avec les usagers

I-3-1 Références des règlements intérieurs

Les règlements intérieurs du crématorium, du Parc Mémorial et de la chambre funéraire ont été signés par la Ville d'Aix-en-Provence le 27 novembre 2003 et sont à la disposition du public au crématorium.

I-3-2 Rappel des horaires d'ouverture

CREMATORIUM	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00
CHAMBRE FUNERAIRE	du lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-18h00
	le samedi 09h00-12h00 et 14h00-17h00
	les dimanches et jours fériés

10h00-12h00 et 14h00-16h00

SALONS FUNERAIRES

24h/24

Une clé est mise à la disposition de la famille.

PARC MÉMORIAL

Tous les jours de l'année

du 1^{er} octobre au 31 mars : 09h00-17h00

du 1^{er} avril au 30 septembre : 09h00-19h00

I-3-3 Participation, concertation avec les usagers

➤ **Information des usagers :**

Comme chaque année, une Journée Portes Ouvertes a été organisée le samedi 1^{er} novembre 2014 pour permettre aux familles de découvrir l'établissement et le Parc Mémorial. Une vingtaine de personnes a souhaité visiter les locaux de l'espace funéraire.

Un registre est à la disposition des familles qui souhaitent y laisser leurs commentaires. Ce registre peut être consulté sur place par tout visiteur qui en fait la demande.

Une brochure de l'établissement est disponible pour améliorer l'information au public et proposer aux entreprises un document à remettre aux familles concernées par la crémation.

Une plaquette d'information aux familles sur les différentes destinations des cendres est également à disposition des familles au crématorium.

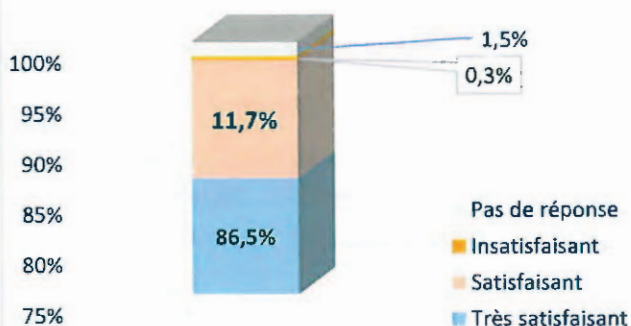
➤ **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) :**

La commission pour l'examen de la délégation de service public pour l'exercice 2013 s'est tenue le 14 novembre 2014. Monsieur Frank DINNEWETH, Président Directeur général de la Société des Crématoriums de France était présent comme chaque année. Aucune remarque négative n'a été soulevée pour le crématorium.

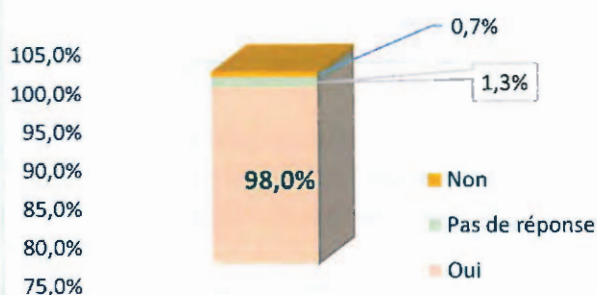
➔ Enquête de satisfaction :

Nous continuons l'enquête de satisfaction que nous avons mise en place depuis février 2009. Vous en trouverez les résultats synthétisés ci-après.

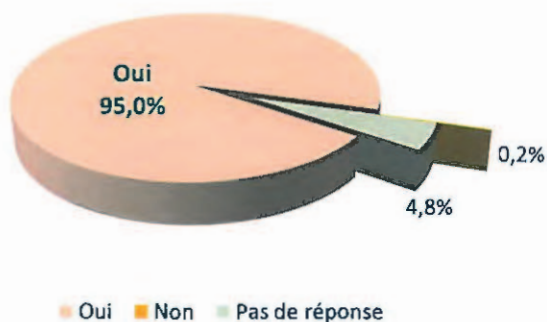
L'accueil qui vous a été réservé a-t-il été :



Le déroulement du moment de recueillement a-t-il répondu à vos attentes ?



Si un de vos proches vous demandait conseil, recommanderiez-vous notre établissement ?



Année 2014

Taux de retour : 32,47 %
Nombre de retours : 599 questionnaires

Les insatisfactions sont essentiellement liées à des périodes de forte activité, entraînant des possibilités de croisement des familles dans le hall d'accueil.

➤ La certification de services :

Depuis 2010, La Société des Crématoriums de France s'est engagée dans la mise en œuvre d'une certification de services sous le contrôle de la société Bureau Veritas Certification.

Cette certification est menée avec le seul référentiel français uniquement dédié à la gestion des crématoriums. En 2014, le périmètre de certification s'étendait à 13 des établissements qui nous ont été confiés.

Gérer un crématorium en France : Un métier de service public à part entière

Caractéristiques certifiées :

- L'information sur nos métiers et nos prestations est complète et facilement accessible.
- Chaque famille et chaque professionnel bénéficie d'un accueil personnalisé et professionnel
- Nous exerçons nos missions dans le respect total de l'éthique et des défunts
- Le moment de recueillement est un moment de sérénité personnalisé en fonction des attentes des familles
- Nous assurons l'intégrité du service public
- Nous assurons la satisfaction des familles



Le Crématorium d'Aix-en-Provence est annuellement soumis à un audit mené par le service qualité de notre société.

Votre établissement a également été audité par Bureau Veritas Certification en 2011. Le prochain audit réalisé par cet organisme se déroulera en 2015.

I-3-4 Réclamations, litiges et contentieux

Nous recevons toujours des plaintes des usagers, soit dans le Livre d'Or, soit dans nos questionnaires de satisfaction, au sujet :

- du manque de signalisation à l'approche du centre funéraire
- de l'accessibilité routière malaisée : passage par le rond-point à 1,7 km et non possibilité de franchir la ligne blanche pour tourner à gauche vers le centre funéraire.
- Effractions de véhicules sur le parking

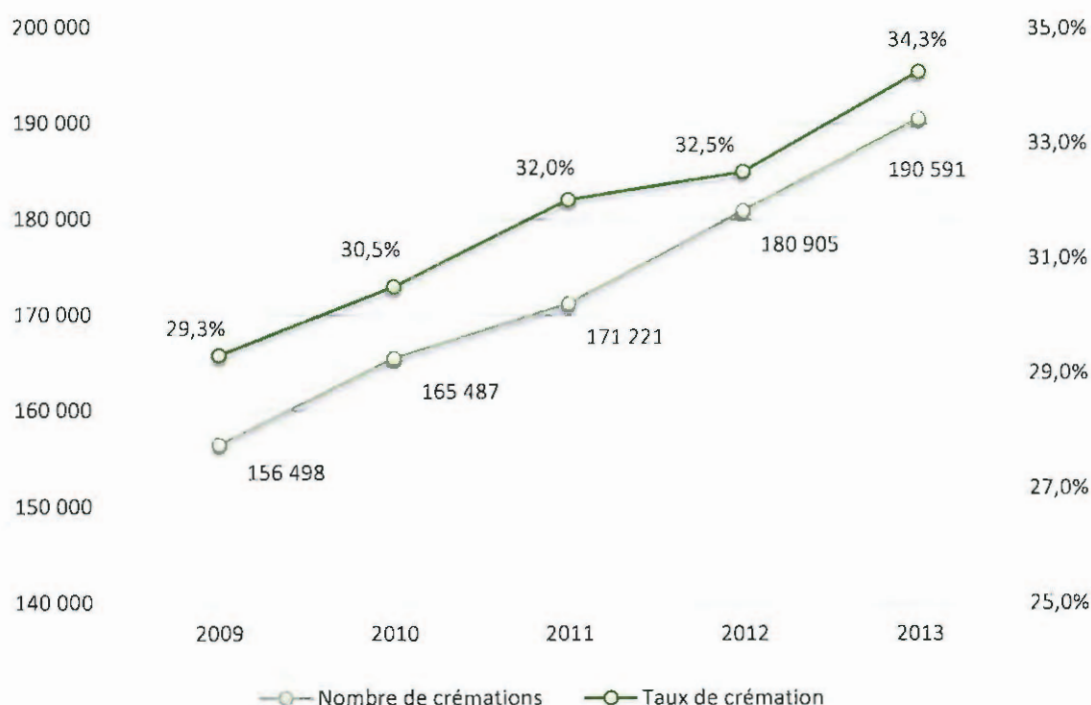
Pour résoudre ce dernier point, nous souhaitons installer des caméras supplémentaires aussi bien sur le parking intérieur qu'extérieur compte tenu de la forte progression des actes de vandalisme, qui nous paraissent en total décalage avec la raison pour laquelle les personnes se rendent dans votre établissement. Un courrier vous a été adressé pour vous informer de ces incidents récurrents et vous demander notamment l'autorisation de procéder à cette installation.

II- Etudes statistiques

II-1 Evolution de la crémation en France

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2009	29,3%	156 498	136
2010	30,5%	165 487	140
2011	32,0%	171 221	148
2012	32,5%	180 905	152
2013	34,3%	190 591	160

Evolution de la crémation en France



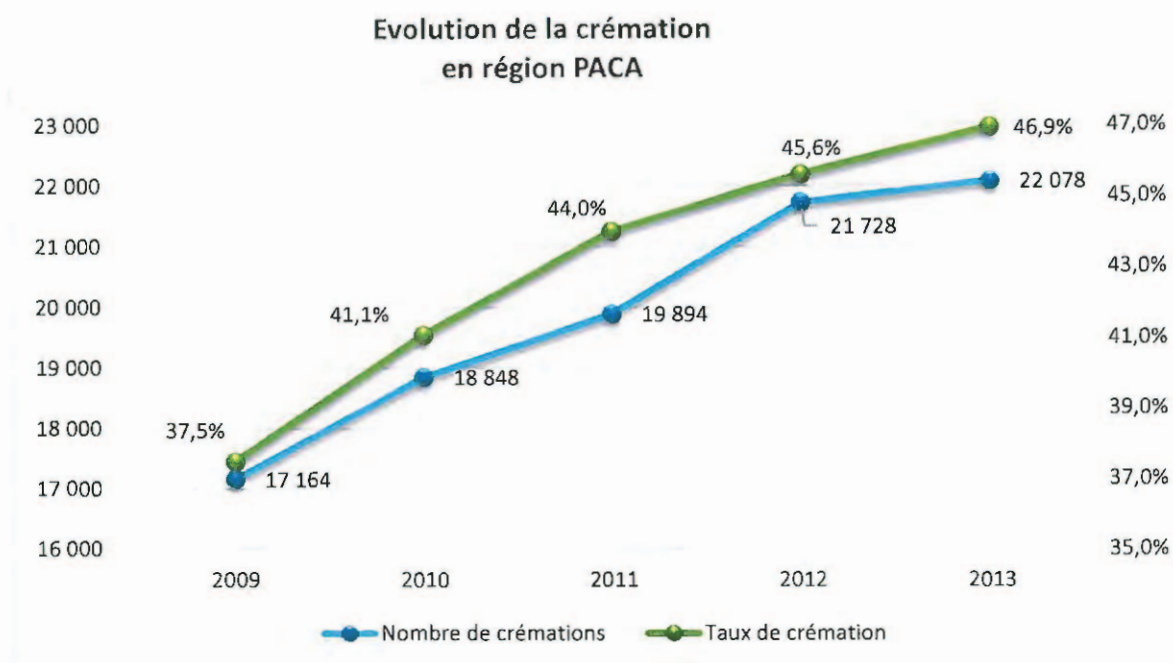
II-2 La crémation dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre un taux de crémation de 46,9 % nettement supérieur au taux national avec 12 établissements en service en 2013.

	Taux de crémation	Nombre de crémations	Nombre de crématoriums
2009	37.5 %	17 164	9*
2010	41.1 %	18 848	11
2011	44.0 %	19 894	12
2012	45.6 %	21 728	12
2013	46,9%	22 078	12

(*) arrêt du Crématorium d'Orange, qui a rouvert ses portes en septembre 2010.

Le crématorium d'Avignon a ouvert ses portes au début de l'année 2010 avec un impact très limité sur l'activité du Crématorium de Provence. Il en est de même pour le crématorium de Gap qui a ouvert en février 2011.



II-3 Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence

II-3-1 Volume des prestations fournies

Nombre de crémations et autres prestations

	2014	2013	2012
Crémation adulte	1 874	1 786	1 677
Crémation enfant de 1 à 12 ans	1	5	2
Crémation enfant de moins de 1 an	20	11	22
Crémation indigent	0	0	0
Location salle de recueillement	1 845	1 772	1 648
Location du salon des familles pour 1h30	126	108	91
Crémation restes mortels exhumés	10	42	14
Crémation de pièces anatomiques	28	72	18

Calcul du taux d'utilisation du Crématorium

Pour calculer le taux d'utilisation, nous comparons le nombre de crémations effectif de 2014 à un chiffre correspondant à la capacité technique maximale du crématorium avec les deux appareils de crémation.

Les équipements actuels permettent 10 crémations par jour et 6 crémations le samedi matin. En multipliant ces chiffres par le nombre de jours ouvrables en 2014, nous obtenons ainsi le nombre maximum potentiel de crémations sur l'année.

Calcul du nombre de crémations :

Nous additionnons le nombre de crémations de défunts (adultes, enfants de moins de 1 an, enfants de 1 à 12 ans et personnes dépourvues de ressources) avec le nombre d'incinérations de pièces anatomiques et relèves de concessions en tenant compte des durées de crémations.

Par hypothèse, nous appliquons un taux moyen de :

- 1 pour les adultes, les grands conteneurs de pièces anatomiques et les crémations de grands conteneurs de restes exhumés
- 0.7 pour les enfants de 1 à 12 ans
- 0.5 pour les enfants de moins de 1 an, pour les petits conteneurs de pièces anatomiques et les reliquaires de relèves de concessions.

Le Crématorium et Parc Mémorial de Provence a réalisé 1 933 crémations en 2014 dont :

- 1 874 crémations adultes
- 1 crémation d'enfant de 1 à 12 ans
- 20 crémations d'enfant de moins de 1 an
- 28 petits conteneurs de pièces anatomiques
- 3 crémations de cercueils exhumés
- 7 crémations de reliquaires d'exhumations

= 1 905.2 unités de crémations (en incluant les coefficients)

Calcul du nombre de jours d'arrêt pour maintenance :

Eu égard à la fréquentation du crématorium, nous décomptons maintenant, du nombre de jours ouvrables en 2014, 9 jours par appareil pour la maintenance de l'équipement de crémation, soit : 3 jours/an pour la maintenance à froid de l'appareil de crémation et le changement de sole, et 6 jours/an pour le rebriquetage complet de l'appareil. En effet, chaque appareil de crémation devrait subir un rebriquetage complet au bout de 5 années à partir de sa date de mise en service. Cette opération immobilise l'appareil pour une durée de 30 jours. Nous décomptons donc une moyenne de 6 jours par an (30 jours/5 ans) et par appareil pour cette opération.

Calcul de la capacité technique maximale

365 jours – 52 dimanches = 313 jours (dont 52 samedis)

- 10 jours fériés en semaine
 - 9 jours d'arrêt de l'équipement de crémation (18 jours de maintenance avec activité journalière /2)
- = 294 jours ouvrables (dont 52 samedis ouvrables)
= 242 jours de semaine ouvrables + 52 samedis ouvrables

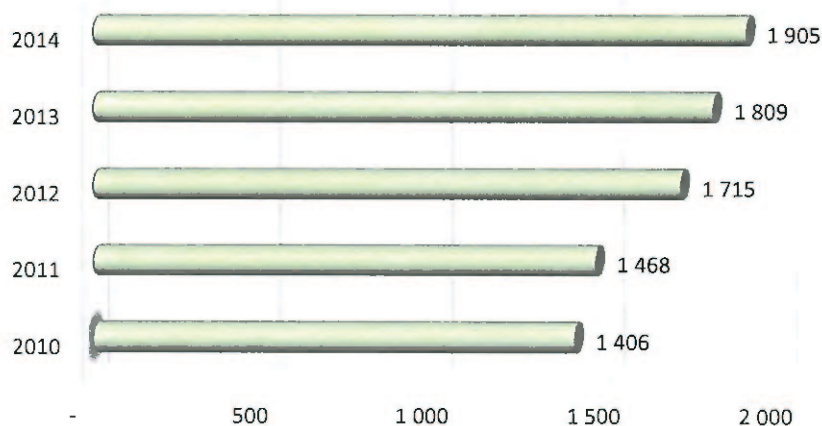
Capacité technique maximale = (242 x 10) + (52 x 6) = 2 732 crémations

Taux d'utilisation = 69,7%

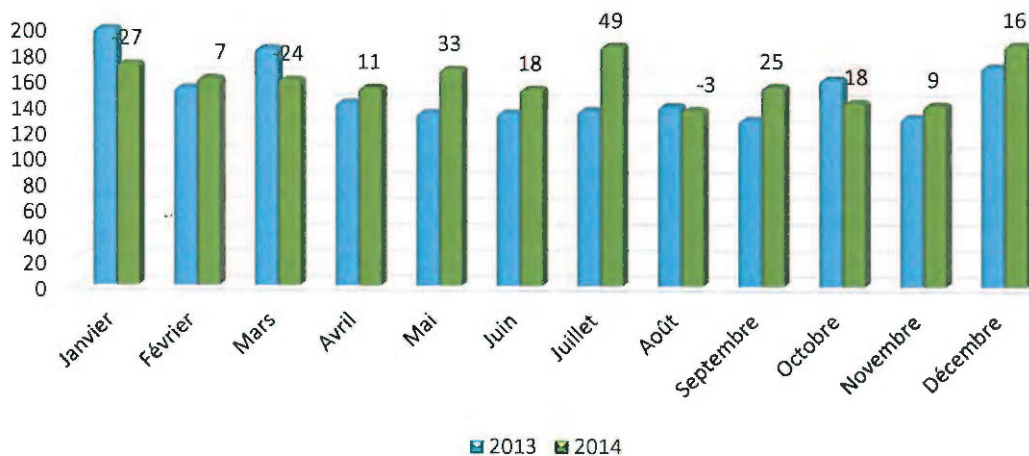
(= 1 905,2 crémations réalisées / 2 732 crémations réalisables)

NB : La capacité technique maximale est théorique car le nombre de familles que peut accueillir l'établissement est conditionné par l'utilisation de la salle de recueillement.

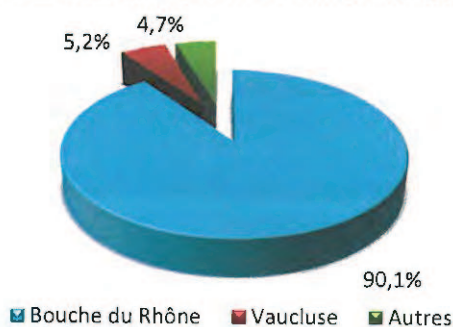
Evolution de l'activité Crématorium et Parc Mémorial de Provence



Evolution de l'activité mensuelle



Provenance des crémations 2014 Crématorium et Parc Mémorial de Provence



Selon le lieu de décès des défunts

Nombre de prestations du Parc Mémorial

	2014	2013
Arbre ou olivier – 10 ans	2	1
Arbre ou olivier – 20 ans	2	3
Arbre ou olivier – 30 ans	0	0
Arbre ou olivier – 50 ans	3	0
Rosier arbustif – 10 ans	6	5
Rosier arbustif – 20 ans	1	2
Rosier arbustif – 30 ans	0	1
Rosier arbustif – 50 ans	1	1
Rosier individuel – 10 ans	13	9
Rosier individuel – 20 ans	5	2
Rosier individuel – 30 ans	0	1
Rosier individuel – 50 ans	0	0
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	7	4
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4	2
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	3	3
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	0	0

Nombre d'admissions et de services optionnels en chambre funéraire

	2014	2013
Admission en chambre funéraire	802	704
Séjour en salon - 2 heures pour le départ	342	322
Séjour en salon – 24 h	328	203
Séjour en salon – 3 jours	153	163
Séjour en salon – jour supplémentaire	62	85
Séjour en case réfrigérée – 24 h	532	360
Séjour en case réfrigérée – 3 jours	298	301
Séjour en case réfrigérée – jour supplémentaire	210	234
Utilisation du laboratoire de thanatopraxie	398	323

Calcul du taux d'utilisation des cellules réfrigérées

La chambre funéraire propose des séjours en cellule réfrigérée de durée variable de 24 heures minimum. Pour le calcul du taux d'utilisation, nous nous baserons donc sur une unité de 24 heures pour calculer la capacité technique maximale de la chambre funéraire et nous comparerons le nombre obtenu au nombre effectif d'unités de 24 heures réservées en 2014.

Capacité technique maximale :

12 cases réfrigérées x 365 jours = 4 380 unités de 24 h

Utilisation effective des cellules réfrigérées :

La Chambre funéraire a reçu 1 636 unités de 24 heures en cellules réfrigérées au cours de l'année 2014. Ce résultat comprend :

- 298 forfaits de 3 jours soit 894 unités de 24 heures
- 532 admissions de 24 heures
- 210 séjours de 24 heures supplémentaires

Taux d'utilisation des cellules réfrigérées = 37,35%

(= 1 636 unités de 24 heures réalisées / 4 380 unités de 24 heures réalisables)

Calcul du taux d'utilisation des salons funéraires

De même pour les salons, nous nous basons sur une unité de 24 heures.

Capacité technique maximale :

3 salons x 365 jours = 1 095 unités de 24 heures

Utilisation effective des salons :

La chambre funéraire a reçu 878 unités de 24 heures en salons funéraires au cours de l'année 2014. Ce résultat comprend :

- 328 séjours d'une journée
- 153 forfaits de 3 jours soit 459 unités de 24 heures
- 62 journées supplémentaires
- 342 séjours de 2 heures avant départ du défunt soit 29 unités de 24 heures

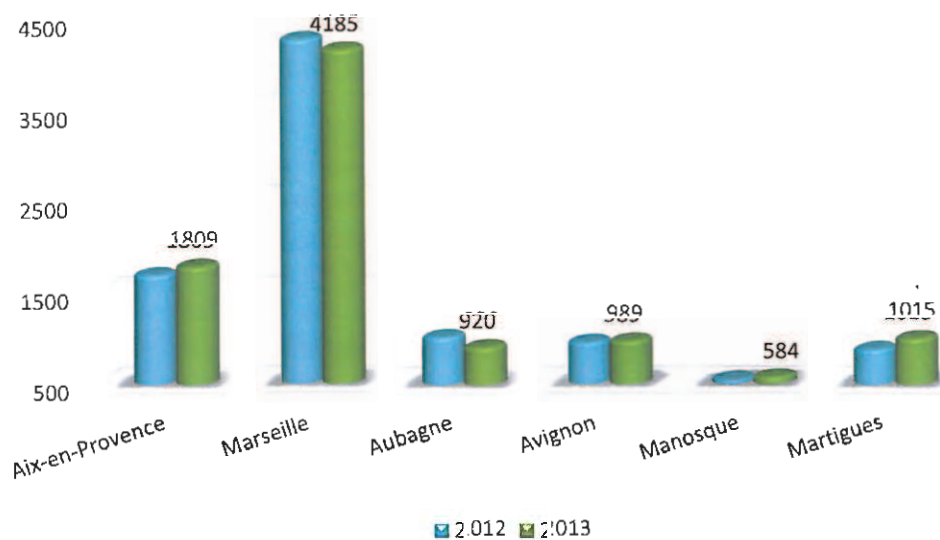
Taux d'utilisation des salons = 80,2 %

(= 878 unités de 24 heures réalisées / 1 095 unités de 24 heures réalisables)

II-3-2 Le crématorium face à la concurrence

Crématoriums	2012	2013	Variation
Aix-en-Provence	1 715	1 809	94
Marseille	4 297	4 185	-112
Aubagne	1 028	920	-108
Avignon	975	989	14
Manosque	549	584	35
Martigues	895	1 015	120

Evolution de l'activité
face aux établissements voisins



III- Les conditions d'exécution du service

III-1 Principe d'égalité (tarification)

III-1-1 Rappel de l'ensemble des tarifs pratiqués

➤ Liste des tarifs crématorium (T.V.A. 20 %) :

	HT	TTC
Crémation adulte	434.17 €	521.00 €
Crémation indigent	gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	77.50 €	93.00 €
Location salle de recueillement (comprenant personnel d'accompagnement, matériel, programmation musicale)	135.83 €	163.00 €
Location du salon des familles pour 1h30	70.83 €	85.00 €
Supplément pour les crémations et recueillements le samedi après-midi	77.50 €	93.00 €
Crémation d'un reliquaire de restes d'exhumation < 1,20 m	176.67 €	212.00 €
Crémation d'une boîte de pièces anatomiques < 1 m	137.50 €	165.00 €

➤ Liste des tarifs de la mémorialisation :

	HT	TTC
Arbre ou olivier – 10 ans	3 866.67 €	4 640.00 €
Arbre ou olivier – 20 ans	5 791.67 €	6 950.00 €
Arbre ou olivier – 30 ans	7 716.67 €	9 260.00 €
Arbre ou olivier – 50 ans	9 650.00 €	11 580.00 €
Rosier arbustif – 10 ans	1 650.00 €	1 980.00 €
Rosier arbustif – 20 ans	2 966.67 €	3 560.00 €

	HT	TTC
Rosier arbustif – 30 ans	3 958.33 €	4 750.00 €
Rosier arbustif – 50 ans	4 950.00 €	5 940.00 €
Rosier individuel – 10 ans	825.00 €	990.00 €
Rosier individuel – 20 ans	1 483.33 €	1 780.00 €
Rosier individuel – 30 ans	1 979.17 €	2 375.00 €
Rosier individuel – 50 ans	2 475.00 €	2 970.00 €
Enfouissement des cendres au pied d'un arbre, d'un olivier, d'un rosier arbustif ou d'un rosier individuel	71.67 €	86.00 €
Plaque de bronze	103.33 €	124.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	2 733.33 €	3 280.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	4 925.00 €	5 910.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	6 558.33 €	7 870.00 €
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	8 200.00 €	9 840.00 €
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	71.67 €	86.00 €
Lettre bronze pour caveau à urnes	10.00 €	12.00 €

➤ Liste des tarifs de la chambre funéraire :

	HT	TTC
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	33.33 €	40.00 €
Séjour en salon funéraire – 24 h	97.50 €	117.00 €
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	277.50 €	333.00 €
Séjour en salon funéraire – jour suppl. au-delà des 3 jours	33.33 €	40.00 €
Séjour en case réfrigérée – 24 h	64.17 €	77.00 €
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	178.33 €	214.00 €
Séjour en case réfrigérée – jour suppl. au-delà des 3 jours	15.83 €	19.00 €
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie et soins rituels	50.00 €	60.00 €

III-1-2 Les clauses de révisions

Ci-dessous la formule de révision des tarifs, définie à l'annexe 5 du contrat de concession et mise à jour lors de la révision des tarifs de 2006 avec la nouvelle nomenclature de l'INSEE.

Après application du taux de révision, les tarifs TTC révisés sont arrondis.

$$P = P_0 \left[0,05 + 0,95 \left(0,75 \frac{S}{S_0} + 0,10 \frac{EG}{EG_0} + 0,15 \frac{FSD1}{FSD1_0} \right) \right]$$

P_0 = Tarif en vigueur à l'ouverture de l'établissement

P = Tarif révisé

S = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice trimestriel S du salaire mensuel brut de base
Base 100 au 4^{ème} trimestre 2008

EG = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice EG *Electricité, Gaz et Chaleur*

$FSD1$ = Moyenne sur les 12 derniers mois connus de l'indice $FSD1$ *Frais et Services Divers 1*
Base 100 en juillet 2004



III-1-3 Evolution (avec rappel années N-1 et N-2)

Les tarifs du crématorium et de la chambre funéraire ont été révisés à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ci-dessous la liste des tarifs en euros TTC des années N, N-1 et N-2 :

Tarifs du crématorium	2014	2013	2012
Crémation adulte	521.00	508.00	500.00
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit	gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	gratuit	gratuit	gratuit
Remise de l'urne	inclus	inclus	inclus
Enfouissement des cendres	93.00	91.00	90.00
Location salle de recueillement, personnel, matériel	163.00	159.00	157.00
Location du salon des familles pour 1h30	85.00	83.00	81.00
Supplément pour les crémations et recueils le samedi après-midi	93.00	91.00	90.00
Crémation reliquaire de restes d'exhumation <1,20m	212.00	207.00	204.00
Crémation boîte de pièces anatomiques < 1 m	165.00	161.00	159.00

Tarifs de la chambre funéraire	2014	2013	2012
Séjour en salon funéraire pour départ – 2 heures	40.00	39.00	38.00
Séjour en salon funéraire – 24 h	117.00	114.00	112.00
Séjour en salon funéraire – forfait 3 jours	333.00	325.00	321.00
Séjour en salon funéraire – jour supplémentaire	40.00	39.00	38.00
Séjour en case réfrigérée – 24 h	77.00	75.00	74.00
Séjour en case réfrigérée – forfait 3 jours	214.00	209.00	206.00
Séjour en case réfrigérée – j. suppl. au-delà des 3 jours	19.00	19.00	19.00
Utilisation du laboratoire pour thanatopraxie	60.00	59.00	58.00

Tarifs du Parc Mémorial	2014	2013	2012
Arbre ou olivier – 10 ans	4 640.00	4 640.00	4 640.00
Arbre ou olivier – 20 ans	6 950.00	6 950.00	6 950.00
Arbre ou olivier – 30 ans	9 260.00	9 260.00	9 260.00
Arbre ou olivier – 50 ans	11 580.00	11 580.00	11 580.00
Rosier arbustif – 10 ans	1 980.00	1 980.00	1 980.00
Rosier arbustif – 20 ans	3 560.00	3 560.00	3 560.00
Rosier arbustif – 30 ans	4 750.00	4 750.00	4 750.00
Rosier arbustif – 50 ans	5 940.00	5 940.00	5 940.00
Rosier individuel – 10 ans	990.00	990.00	990.00
Rosier individuel – 20 ans	1 780.00	1 780.00	1 780.00
Rosier individuel – 30 ans	2 375.00	2 375.00	2 375.00
Rosier individuel – 50 ans	2 790.00	2 790.00	2 790.00
Enfouissement des cendres au pied d'une mémorialisation	86.00	86.00	86.00
Plaque de bronze	124.00	124.00	124.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 10 ans	3 280.00	3 280.00	3 280.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 20 ans	5 910.00	5 910.00	5 910.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 30 ans	7 870.00	7 870.00	7 870.00
Caveau à urnes familial et son rosier – 50 ans	9 840.00	9 840.00	9 840.00
Ouverture/fermeture de caveau à urnes	86.00	86.00	86.00
Lettre bronze pour caveau à urnes	12.00	12.00	12.00

III-1-4 Gratuité pour les indigents

Il n'y a pas eu de crémation d'indigent au Crématorium et Parc Mémorial de Provence en 2014.

III-2 Principe de continuité

III-2-1 Arrêts, pannes, incidents techniques et mesures prises

En 2014, il n'y a eu aucun arrêt d'activité.

En cas de panne ou d'arrêt de l'activité au Crématorium et Parc Mémorial de Provence, les entrepreneurs de Pompes Funèbres locaux sont prévenus afin qu'ils puissent orienter les familles vers d'autres crématoriums. Il n'existe pas de convention entre le Crématorium et Parc Mémorial de Provence et d'autres crématoriums pour le transfert de corps, afin de préserver le libre choix des familles.

Appareil de crémation 1

Visite de maintenance à froid du 13 au 16 janvier 2014

Visite de maintenance à froid du 8 au 9 juillet 2014

Appareil de crémation 2

Visite de maintenance à froid du 13 au 16 janvier 2014

Visite de maintenance à froid du 10 au 11 juillet 2014

Pulvérisateur ultra-rapide

Juillet 2014 : remplacement des chaînes de broyage.

Entretien réalisé lors de la maintenance à froid réalisée en semaine 30 sur l'appareil 1.

Ces opérations programmées n'ont pas nécessité d'arrêt d'activité : l'accueil des familles et les moments de recueillement ont été assurés normalement, tandis que les crémations étaient effectuées sur l'un ou l'autre des deux appareils.

III-2-2 Adaptation

Sans objet.

III-3 Principe de l'équilibre contractuel

III-3-1 Redevance à verser au délégant

Une redevance de concession est versée annuellement au délégant selon les termes de l'article 18-1 du contrat de délégation de service public.

2014	2013	2012
64 195.65 €	58 643.29 €	53 810.02 €

III-3-2 Examen des avenants au contrat

Aucun avenant au contrat de délégation de service public du Crématorium et Parc Mémorial de Provence n'a été signé en 2014.

III-4 Principe de neutralité

III-4-1 Dispositions prises

Notre entreprise n'exerçant aucune activité de Pompes Funèbres, nous garantissons ainsi une égalité de traitement totale sans discrimination possible de tous les usagers, entreprises de Pompes Funèbres ou familles.

Chaque entreprise de Pompes Funèbres a reçu un tarif complet reprenant la totalité des prestations du crématorium et de la chambre funéraire de telle sorte que chaque famille connaisse à l'avance le montant total des services, en toute transparence.

En ce qui concerne les moments de recueils, toute latitude est donnée aux entreprises de Pompes Funèbres pour retenir un horaire pour réserver la salle de recueillement mise à disposition, selon les dispositions du règlement intérieur, sous la conduite de notre personnel aux différentes confessions, opinions religieuses ou philosophiques.

Le personnel est au service des usagers, entreprises et familles. Il est formé pour respecter cet engagement.

Depuis le 30 octobre 2014, la Société des Crématoriums de France a intégré le groupe Funecap, en gardant une totale autonomie (équipes et siège) dans la mise en œuvre impartiale du Service Public.

III-4-2 Faits à signaler

Sans objet.

III-5 Principe de sauvegarde de la liberté du délégant en fin de contrat

III-5-1 Biens de retour / biens de reprise

Les *biens de retour* sont les biens à caractère immobilier liés par nature à la fonction du service concédé.

Les *biens de reprise* sont les biens à caractère mobilier acquis par le concessionnaire pour lui permettre de fonctionner dans le bâtiment et qui, après négociation entre les parties, pourront être repris par le futur concédant.

Biens de retour

- bâtiment, bâti et, en général, tout bien immeuble y compris clôture et fermetures
- équipements de crémation
 - 1 appareil de crémation type 2.1 Facultative
 - 1 appareil de crémation type C411
 - 2 dispositifs d'introduction S-140
 - 1 pulvérisateur de cendres S49
 - 1 armoire de transfert des cendres
 - 1 bac de stockage des déchets métalliques
 - 1 enfouisseur de cendres
- équipements froid
 - 2 modules de 4 cases réfrigérantes
 - 1 module de 4 cases réfrigérantes pour 3 corps température positive et 1 corps température positive/négative
 - 1 table de thanatopraxie Hygéco
 - 1 ensemble évier Hygéco
 - 1 chariot élévateur Hygéco
 - 1 chariot sur roulettes
- toutes plantations en général

Biens de reprise

- mobilier des salles de recueillement
 - 2 fauteuils
 - 2 ambons
 - 20 + 6 bancs en chêne massif
- matériel sonorisation de la grande salle de recueillement
 - 1 lecteur multi CD/MP3 rack 19'' DENON
 - 4 enceintes frontales Jamo A310
 - 2 caissons Jamo E 5SUB.2
 - 1 microphone Sennheiser Com 195
 - 1 amplificateur Randson 4 x 50 W

- 1 ordinateur portable pour la gestion de la sono
- 1 ordinateur portable pour la gestion des diaporamas
- 1 écran plat

- matériel hi-fi sonorisation de la petite salle de recueillement
 - 1 lecteur multi CD/MP3 Yamaha CDC600SI USB
 - 1 amplificateur intégré Onkyo A 9211
 - 1 enceinte frontale Jamo A510
 - 1 caisson Jamo E 5SUB.2
 - 1 ordinateur portable pour la gestion de la sonorisation

- équipement vidéo
 - Salle de crémation et salle de visualisation :
 - 1 caméra IP 55
 - 1 moniteur couleur avec support

 - Surveillance sur l'accès funéraire :
 - 2 caméras de surveillance

 - Grande salle de recueillement :
 - 1 caméra, pour la retransmission du moment de recueillement dans le salon des retrouvailles en cas de forte affluence
 - 1 caméra, pour la visualisation à distance

 - Salon des retrouvailles sur l'accès funéraire :
 - 1 écran LCD 107 cm LG 42LD450 (pour la retransmission du moment de recueillement en cas de forte affluence)

- mobilier des salons funéraires
 - 8 fauteuils
 - 4 lampadaires
 - 4 meubles cuisinette

- mobilier du hall d'accueil
 - 1 banque d'accueil
 - 4 fauteuils
 - 2 tables basses
 - 1 lampe à poser
 - 10 jarres

- mobilier de la salle d'attente
 - 3 canapés
 - 7 fauteuils
 - 2 tables basses
 - 1 console
 - 2 lampadaires
 - 4 jarres
 - 1 store bois

- mobilier du salon des familles
 - 3 fauteuils
 - 1 desserte
 - 1 plateau de table sur 2 poteaux en béton
 - 1 cuisinette intégrée
 - 2 lampadaires
 - 1 lampe à poser
 - 2 jarres

- mobilier de la salle de remise des urnes
 - 3 fauteuils
 - 1 lampadaire
 - 1 meuble de présentation de l'urne
 - 1 meuble de rangement des urnes
 - 1 aménagement meuble TV avec 5 étagères

- mobilier du bureau secrétariat
 - 1 bureau
 - 1 caisson mobile
 - 1 bibliothèque
 - 1 meuble de rangement
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 2 stores bois

- mobilier du bureau de direction
 - 1 bureau
 - 1 caisson mobile
 - 1 meuble de rangement
 - 1 fauteuil de travail
 - 2 sièges visiteur
 - 1 store bois

- mobilier du bureau d'accueil des familles
 - 1 table de travail
 - 1 caisson mobile
 - 5 sièges visiteur
 - 2 stores bois
 - 1 lampadaire

- mobilier de la zone détente du personnel
 - 1 table
 - 4 chaises
 - 1 store bois

- matériel informatique et bureautique
 - 2 ordinateurs
 - 3 écrans 19" LCD

- 1 imprimante fax multifonctions
- 1 imprimante couleur
- 1 logiciel de gestion Léonis

- matériel téléphonique en location avec l'abonnement la téléphonie fixe et mobile

- équipements du Parc Mémorial
 - 1 débroussailleuse
 - 1 tondeuse autoportée
 - 1 tondeuse KAAZ
 - 1 souffleur
 - 1 compresseur d'air électrique ABAC
 - 1 réciprocatteur
 - 1 taille haie
 - 1 remorque
 - 1 sécateur
 - 1 balai à gazon

- 3 placards métalliques vestiaires dans le local vestiaires

- 2 ensembles de rayonnages métalliques : 1 dans le local archives, 1 dans le local jardinage.

- 2 chariots à fleurs à 5 niveaux

- 8 catafalques en bois

- 1 aspirateur Karcher pour la partie technique

- 1 aspirateur poussière

- 1 nettoyeur haute pression Karcher

- 1 fauteuil roulant

- pastilles de céramique numérotées par ordre de crémation

- 11 extincteurs à incendie

- 3 fontaines à eau EXQUADO

- 1 défibrillateur lifepak

Le logement du directeur contient du mobilier personnel qui ne peut être considéré ni comme bien de retour, ni comme bien de reprise.

III-5-2 Liste des engagements

La liste des engagements (emprunts, conventions, etc...) contractés pour le Crématorium et Parc Mémorial de Provence est détaillée ci-dessous en cas de reprise par la Ville d'Aix-en-Provence :

- Contrat de prêt de 2 360 000 € avec DEXIA Crédit Local à rembourser en 7 années pour la tranche 1 (228 673 €), et 12 années pour la tranche 2 (2 131 327 €) par des versements trimestriels, dont la 1^{ère} tranche s'est terminée en décembre 2010 et se terminant en décembre 2015 pour la 2^{ème} tranche.
- Contrat de travail avec :
 - M. Patrick PIERSON, Directeur d'établissement
 - M. Yannick MARCEAU, Adjoint
 - M. Jacques DURAND, Assistant funéraire
 - M. Antoine PEREZ-LOPEZ, Agent de crématorium – paysagiste
 - Mme Aude ROQUETTE, Assistante funéraire
- Assurance Responsabilité Civile Exploitation auprès de la compagnie MMA pro
- Assurance véhicule auprès de MMA
- Contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique
- Contrat avec Gaz de France pour la fourniture de gaz
- Contrat avec la Société du Canal de Provence pour l'abonnement d'eau
- Contrat d'abonnement avec Magic OnLine pour la connexion Internet ADSL
- Contrat d'abonnement avec SFR pour la téléphonie fixe et mobile
- Contrat de maintenance annuelle des trois fontaines à eau avec EXQUADO
- Contrat de maintenance des extincteurs avec AMCI Protection
- Contrat de vérification du système de détection et d'alarme incendie avec AMCI Protection
- Contrat de vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité et d'éclairage d'ambiance avec AMCI Protection
- Contrat de vérification périodique annuelle des portes sectionnelles avec COREMID
- Contrat de maintenance des installations de climatisation et chauffage avec La Française de Climatisation
- Contrat de maintenance préventive avec Facultatieve Technologies pour les appareils de crémation

IV- Les comptes

IV-1 Compte de résultat de l'établissement

En annexe figure le compte de résultat du Crématorium et Parc Mémorial de Provence.

IV-2 Affectation des charges directes et indirectes

Chaque établissement de La Société des Crématoriums de France, soit chaque crématorium et dans le cas présent celui de la Ville d'Aix-en-Provence, supporte ses propres coûts directs et indirects.

Tous les postes sont détaillés dans le compte de résultat.

Les frais de gestion et d'informatique sont imputés au site en fonction de la participation du siège de la société à son activité.

ANNEXE

COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N -1	Ecart N/N-1	
	31/12/2014	31/12/2013	Euros	%
PRODUITS EXPLOITATION (1)				
Vente de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services			-	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 433 738	1 301 876	131 862	10,13%
Production stockée				
Production immobilisée				
Suvention d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	16 234	15 594	640	4,10%
Autres produits	326	86	240	279,07%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 450 298	1 317 556	132 742	10,07%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achat de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	- 56	- 168	112	-66,67%
Achat de matières premières et autres approvisionnements	9 071	8 021	1 050	13,09%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	- 1 622	- 1 122	- 500	44,56%
Autres achats et charges externes	375 173	333 508	41 665	12,49%
Impôts, taxes et versements assimilés	48 662	49 808	- 1 146	-2,30%
Salaires et traitements	232 699	186 050	46 649	25,07%
Charges sociales	96 314	86 842	9 472	10,91%
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	110 790	136 197	- 25 407	-18,65%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	2 918	- 2 918	-100,00%
Dotations aux provisions			-	
Autres charges	73 028	60 050	12 978	21,61%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	944 059	862 104	81 955	9,51%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	506 239	455 452	50 787	11,15%
QUOTES-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT

AIX	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2014	31/12/2013	Euros	%
PRODUITS FINANCIERES				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	14 180	7 553		NS
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	
TOTAL V	14 180	7 553	6 627	NS
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	19 127	30 737	- 11 610	-37,77%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	19 127	30 737	- 11 610	-37,77%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 4 947	- 23 184	18 237	-78,66%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)	487 112	417 162	69 950	16,77%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	265		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 609	3 120		
TOTAL VII	5 109	3 385	1 724	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30	1 030	- 1 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-	
Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	30	1 030	- 1 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	6 440	7 104	- 664	-9,35%
Impôts sur les bénéfices	166 643	139 114	27 529	19,79%
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 469 587	1 328 494	141 093	10,62%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 136 299	1 040 089	96 210	9,25%
BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)	333 288	288 405	44 883	15,56%

ANNEXE

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2014 au 31/12/2014

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		

Compte : 20510000 LOGICIELS INFORMATIQUES

Totaux compte : 20510000	2 611.51			1 996.93	462.85	2 459.78	151.73	
--------------------------	----------	--	--	----------	--------	----------	--------	--

Compte : 21410000 CONSTRUCTIONS /SOL D'AUTRUI

Totaux compte : 21410000	2383574.21			934 636.50	97 114.52	1031751.02	1351823.19	
--------------------------	------------	--	--	------------	-----------	------------	------------	--

Compte : 21450000 AAI CONST/SOL AUTRUI

Totaux compte : 21450000	10 655.00			6 105.91	1 065.50	7 171.41	3 483.59	
--------------------------	-----------	--	--	----------	----------	----------	----------	--

Compte : 21540000 MATERIELS INDUSTRIELS

Totaux compte : 21540000	300 907.20			270 187.47	8 488.17	265 834.50	35 072.70	
--------------------------	------------	--	--	------------	----------	------------	-----------	--

Compte : 21810000 AGENCT AMENAGT INSTALLATION

Totaux compte : 21810000	24 307.46			7 911.88	2 471.04	10 382.92	13 924.54	
--------------------------	-----------	--	--	----------	----------	-----------	-----------	--

Compte : 21820000 MAT TRANSPORT

Totaux compte : 21820000	118.56			118.56		118.56		
--------------------------	--------	--	--	--------	--	--------	--	--

Compte : 21830000 MAT BUREAU & INFO

Totaux compte : 21830000	15 955.89			13 734.12	1 002.38	14 736.50	1 219.39	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------	----------	--

Compte : 21840000 MOBILIER

Totaux compte : 21840000	77 364.57			77 638.95	185.35	76 993.80	370.77	
--------------------------	-----------	--	--	-----------	--------	-----------	--------	--

Compte : 27550000 CAUTIONNEMENTS VERSES

Totaux compte : 27550000	116.52						116.52	
--------------------------	--------	--	--	--	--	--	--------	--

Totaux centre analytique : 08

o Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
Totaux centre analytique : 08		2815610.92			1312390.32	110 789.81	1409447.09	1406162.43	

